

politique du ministère actuel. Tous les hommes qui, avant lui, ont mis la main aux affaires publiques, ont pu reconnaître là leurs principes. Ces principes n'ont pas change. Si le cabinet a fait fausse route en les appliquant au gouvernement de la France, la faute en est aussi bien aux hommes d'état qui les ont défendus pendant huit ans, aux chambres qui les ont consacrés, au pays qui leur a donné dans les dernières élections une éclatante approbation.

Que la question soit aujourd'hui en Belgique comme elle a été si long-temps en Pologne, et ailleurs, il n'importe; les devoirs du gouvernement sont les mêmes: ne rien accorder aux exigences des cabinets étrangers, amis ou ennemis, de ce qui n'est pas commandé par l'intérêt de la France; garder sa foi, quand on l'a engagée au nom du pays; car le respect des engagements fait partie de l'honneur national, un grand peuple ne doit jamais manquer à sa parole.

Nous savons qu'on fera un crime au ministère de n'avoir pas annoncé, dans le discours de la couronne, la solution définitive des affaires de Belgique. On dira qu'il n'a pas osé. On l'accusera d'avoir voulu gagner du temps. Quant à nous, nous le louons hautement d'avoir obtenu ce délai, si c'est en effet à ses instances qu'on le doit. L'ajournement des décisions de la conférence de Londres permettra aux chambres françaises de mettre tout le poids de leur patriotisme et de leur sagesse dans la balance de ces graves délibérations. Les chambres prendront parti dans les difficultés qui divisent la Belgique et la Hollande. Le ministère veut les résoudre par la paix; il dira ses raisons. Si les chambres veulent sortir d'embarras par la guerre, eh bien! nous savons qu'elles trouveront des ministres tout prêts à la faire: mais ce ne seront pas ceux du 15 avril. La paix ou la guerre, telle est la question que les chambres auront à décider à propos de la Belgique. Il n'y a pas de raisonnemens, pas d'éloquence si exercée qu'elle puisse être à embrouiller les questions, qui soit capable d'échapper à cette alternative.

Sachons gré au ministère de n'avoir pas voulu assumer sur lui seul une si grande responsabilité. Louons-le d'avoir réduit la question belge à ces simples termes: Si vous voulez effacer la signature de la France sur le traité des 24 articles, il en est encore temps, vous êtes les maîtres; rayez son nom, mais désignez à la royauté d'autres ministres. Nous ne nous sentons pas le courage de faire la guerre à l'Europe pour avoir le droit de déchirer aujourd'hui le traité que nous approuvions hier! Que les partis essaient de calomnier et de nous voir une conduite si loyale et si judicieuse; elle n'en est pas moins conforme aux principes les plus rigoureux du gouvernement représentatif. (Débats.)

— La *Presse* dément ce matin le bruit qui s'était répandu hier de la mort de la princesse Marie. Les derniers rapports font connaître, au contraire, que la santé de M^{me} la duchesse de Wurtemberg a éprouvé une amélioration.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Phare* de Bayonne avoue que les massacres des prisonniers royalistes qui ont eu lieu chez les christinos ont produit dans le camp opposé un résultat contraire; les lieutenans de Charles V redoublent d'égards envers leurs prisonniers, afin d'enlever jusqu'à l'ombre d'un prétexte à la cruauté de l'ennemi. Un tel fait démontre clairement que l'initiative de ces horreurs n'a pas été prise par les défenseurs de la cause légitimiste, on voit par leur empressement à y mettre un terme que l'exemple, comme nous l'avons dit bien des fois, n'a jamais pu venir de leur côté.

PAYS-BAS. — *Bruxelles*, 18 décembre.

On lit dans le *Belge*:

Un bruit absurde circule dans le public depuis hier matin. On prétend que ce serait la Société générale qui aurait provoqué la suspension des paiemens de la Banque de Belgique. Nous qui ne serons pas soupçonnés d'être des partisans de la Société générale, nous croyons devoir affirmer d'après les renseignemens les plus positifs et puisés aux meilleures sources, que loin d'avoir cherché à nuire à la Banque de Belgique, elle a, depuis quelques jours, fait, de concert avec le gouvernement, tout ce qu'il était possible pour sauver cet établissement. La garantie donnée par la Société générale, du remboursement des sommes versées à la caisse d'épargnes établie par la Banque de Belgique, en est une preuve évidente et irrécusable.

— On lit dans le *Journal du commerce d'Anvers*:

Aujourd'hui, dès dix heures du matin, le bruit s'est répandu dans le monde commercial de notre ville que la Banque de Belgique venait de suspendre ses paiemens. Cette nouvelle a influé d'une manière fâcheuse sur les affaires de notre place, plusieurs fortes transactions en café ont été tout-à-coup suspendues, des groupes nombreux se sont formés à la bourse de ce jour et cette nouvelle a defrayé toutes les conversations. Nous croyons, cependant, qu'il est prudent de ne pas donner trop d'importance à ce qui, d'après nous, ne peut être qu'un ajournement fort court.

— Plusieurs courriers ont été expédiés dans diverses directions. Il en est parti six pour Paris.

SÉNAT. — *Séance du 17.*

M. le baron *Dubois*: Messieurs, j'insisterai pour que M. le ministre des relations extérieures nous fasse connaître quelles sont les conditions qui sont imposées à la Belgique par la conférence. Les chambres hollandaises ont reçu des communications, elles ont pu délibérer en connaissance de cause, il serait à désirer que nous en puissions faire autant.

M. le ministre des affaires étrangères: Messieurs, j'ai vu effectivement dans les journaux que des communications ont été faites aux états-généraux pour la première fois, je pense, depuis l'ouverture des négociations. Quant à nous, nous persistons à penser qu'il n'y a pas lieu en ce moment à faire aucune communication aux chambres.

Un honorable membre a parlé de conditions qui nous auraient été imposées par la conférence. Je dois m'abstenir d'autant plus d'explications sur ce point, qu'ainsi que je l'ai déclaré dans l'autre chambre, aucune notification n'a été faite au gouvernement.

Du 19. — Hier à midi les créanciers de la banque belge ont été convoqués dans une des salles de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Van Volxem, faisant les fonctions de bourgmestre. Les conseils de la banque, MM. les avocats Van Overbeke et Muscart, ont fait connaître en détail le passif et l'actif de la banque. L'assemblée a déclaré cet état de situation probable et être d'avis d'accorder un sursis de trois mois. Elle a nommé ensuite à l'unanimité pour commissaire M. Metténius, en l'autorisant à s'adjoindre un ou deux collègues à son choix pour administrer la banque de concert avec les directeurs de cet établissement.

Pendant que l'assemblée procédait à la signature, M. Metténius a déclaré ne pas accepter la mission qu'on voulait lui confier. On n'en a pas moins continué à signer avec l'espoir que M. Metténius céderait aux démarches qui seraient faites auprès de lui.

— Dissimuler plus long-temps devient impossible. Toute la laborieuse faconde de la presse à la solde du gouvernement est frappée d'impuissance devant un fait aussi significatif que celui de la faillite de la banque de Belgique. Ainsi est mise à nu cette brillante prospérité financière et industrielle qui entre les mains de nos adversaires était un des argumens les plus éloquens. L'article de l'*Indépendant* est venu leur porter un dernier coup et dévoiler les moyens à l'aide desquels certains habiles sont parvenus à réaliser de scandaleuses fortunes. Quoi qu'on fasse maintenant le crédit belge a reçu une atteinte dont il ne relèvera peut-être pas. « La banque de Belgique érigée sous le patronage de Léopold a pu à ce titre inspirer au pays une confiance qu'elle n'eût pas obtenue, livrée à ses propres forces. On se demande alors comment le gouvernement moralement solidaire des opérations de cette société, n'a pas prévu cette catastrophe et a laissé ainsi l'ignorance ou la mauvaise foi de quelques hommes compromettre de la manière la plus grave la position financière et industrielle du pays? Quelle a été la conduite du commissaire royal dans toute cette affaire? La retraite de M. Metténius était pour le gouvernement un fait assez éclatant pour n'avoir pas besoin de commentaires. Dès ce jour la banque de Belgique devait être soumise à un contrôle sévère et impitoyable. En agissant comme il l'a fait le gouvernement s'est attiré une grande responsabilité dont nous doutons fort qu'il se tire devant les interpellations de la chambre. Incapacité et désordre résument toute la conduite de nos hommes d'état. Plût au ciel qu'ils portassent seuls le poids de leur ineptie!

L'industrie surtout va être cruellement atteinte. Déjà plusieurs grands industriels du Hainaut, de Liège et de Charleroi sont dans l'alternative de renvoyer leurs ouvriers ou de suspendre leurs paiemens. Voilà les services que la banque de Belgique aura rendus au commerce.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 22 décembre.

Des empêchemens imprévus étant survenus, le tirage de la loterie, qui était fixé au jeudi, 27 de ce mois, est transféré au lendemain 28, à six heures du soir. — La salle de l'exposition sera encore ouverte dans la matinée du jeudi. — Dimanche prochain le premier jour de l'exposition.

— Le correspondant de Londres de l'*Avondbode* dit que la France n'a pas, comme on l'a dit, ouvertement déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'exécution éventuelle du traité par les autres puissances. Tout ce qu'elle a déclaré, et elle l'a fait depuis long-temps, c'est qu'elle ne prendrait point de part aux moyens coercitifs contre la Belgique. Ainsi la France se mettrait dans la position de la Russie lors du siège d'Anvers.

La correspondance de Francfort du même journal dit que le roi Guillaume n'acquiescera aux modifications des 24 articles pro-